

24 déc 2021 -09:34

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2021](#)

Centre national de coordination pour la cybersécurité au niveau européen

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation d'un centre national de coordination dans le cadre du Centre de compétences européen pour l'industrie, la technologie et la recherche en matière de cybersécurité.

Le projet vise à mettre en œuvre le règlement (UE) 2021/887 établissant le Centre de compétences européen pour l'industrie, la technologie et la recherche en matière de cybersécurité et le Réseau des centres nationaux de coordination. La mission du centre de compétences et du réseau est, entre autres, d'aider l'Union à renforcer son leadership et son autonomie stratégique en matière de cybersécurité en maintenant et développant les capacités de recherche, universitaires, sociétales, technologiques et industrielle.

Le règlement européen prévoit que chaque État membre doit désigner un centre national de coordination. Celui-ci doit avoir les capacités administratives nécessaires, posséder une expertise dans les domaines de l'industrie, des technologies et de la recherche en matière de cybersécurité, ou y avoir accès, être en mesure d'assurer un dialogue et une coordination efficace avec l'industrie, le secteur public et les milieux de la recherche et contribuer à promouvoir et à diffuser des programmes éducatifs en matière de cybersécurité.

Le projet d'arrêté royal vise dès lors à désigner le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) comme centre national de coordination. Le CCB dispose d'une expertise pertinente en matière de cybersécurité et a déjà pour mission de superviser, coordonner et veiller à la mise en œuvre de la stratégie belge en matière de cybersécurité, d'assurer la coordination entre les services et autorités concernés mais aussi entre autorités publiques et le secteur privé ou le monde scientifique, de coordonner la représentation belge aux forums internationaux sur la cybersécurité, le suivi des obligations internationales et la présentation du point de vue national en matière de cybersécurité ainsi que d'informer et sensibiliser les utilisateurs des systèmes d'information et de communication.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 10 octobre 2014 portant création du Centre pour la cybersécurité Belgique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre

Rue de la Loi, 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<https://premier.be>

contact@premier.be